



Ma nièce veut se faire adopter par le compagnon de sa mère

Par **mickey67**, le **22/06/2010** à **10:28**

Bonjour. J'en appelle à votre aide pour mon frère jumeau.

Père d'une fille hors mariage, il a reconnu celle-ci et l'adore. La mère a toujours fait le maximum pour les séparer, allant jusqu'à déménager à l'autre bout de la France avec son compagnon. Elle a eu un fils avec celui-ci, qui a certes élevé en partie ma nièce et s'en est bien occupé.

Hors ma nièce, bien que toujours accueillie à bras ouverts, ne donne presque pas de nouvelles à mon frère, est difficilement joignable au téléphone, ne répond quasi jamais aux courriers, colis, mails et SMS et ne vient plus le voir.

Déjà atteint d'une sclérose en plaques, mon frère est désemparé. En effet, sa fille vient de lui annoncer qu'elle est enceinte alors que très avancée dans son terme, et il était fou de joie.

Seconde nouvelle : elle a déjà fait tout le nécessaire avec son « beau-père » pour que celui-ci l'adopte pour qu'en cas de succession, elle ne soit pas lésée par rapport à son demi-frère.

Comme leur demande n'a pas abouti, le tribunal demandant l'accord de mon frère, le vrai père, elle lui annonce maintenant par mail qu'il lui manque juste son autorisation, alors qu'il n'était au courant de rien.

Je lui conseille intuitivement de ne rien en faire. En effet, je pense qu'il n'aurait plus aucun droit de regard sur cette petite-fille qu'il attend comme le messie ?

S'il refuse, pensez-vous qu'ils puissent contourner la loi ?

Une assurance-vie par exemple ne serait-elle pas une solution plus simple, évitant ainsi à mon frère de perdre son droit, voire que sa fille renie carrément son nom ?

Merci.